



## CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL 17 DECEMBRE 2024

À l'ensemble des membres du conseil municipal

Maurepas, le 11 décembre 2024

**Dossier suivi par : Florence SANTISTEBAN**  
**Tél : 01 30 66 54 01**  
**Courriel : [f.santisteban@maurepas.fr](mailto:f.santisteban@maurepas.fr)**

Cher(e) collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la séance du conseil municipal le :

**17 décembre 2024 à 19h30**  
**Salle du conseil**

Conformément à l'article L.2121-10 du code général de collectivités territoriales, toute convocation est faite par le maire et est transmise de manière dématérialisée ou, par écrit à l'adresse communiquée par le conseiller municipal.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R.2121-7, l'affichage des convocations est effectué à la porte de la mairie.

### **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal précédant.

- 1 - Demande de protection fonctionnelle du Maire
- 2 - Autorisation au Maire ou son représentant pour ester en justice au nom de la commune de Maurepas
- 3- Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'assainissement des Louveries réalisés par Saint-Quentin-en-Yvelines
- 4 - Ouverture dominicale des commerces de détail en 2025
- 5 - Convention de partenariat type pour l'organisation d'évènements culturels
- 6 - Règlement intérieur du Maurep'Art - modification n° 1
- 7 - Projet éducatif de territoire - 2024-2027
- 8 - Subvention 2025 – Acompte pour le Centre communal d'action sociale de la ville de Maurepas
- 9 - Subvention pour surcharge foncière à la société SEQENS - Programme de 42 logements sociaux sis 20 rue Claude Bernard à Maurepas
- 10 - Ouverture de crédits par anticipation – exercice 2025
- 11 - Pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2026 – demande de fonds de concours auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines
- 12 - Rapport d'activités de la société anonyme d'économie mixte "Média de l'Ouest Parisien" - exercice 2023
- 13 - Rapport d'activités de la société d'économie mixte du cinéma des 7 mares – exercice 2023

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

- 14 - Convention cadre portée par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines relative à l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour la durée du Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »
- 15 - Convention de mise à disposition de moyens entre la Ville et le CCAS au titre du dispositif de Réussite éducative 2026-2030
- 16 - Convention relative aux missions du service de médecine préventive du CIG de la Grande Couronne - renouvellement
- 17 - Indemnisation des agents utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leur fonction
- 18 - Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE)
- 19 - Tableau des emplois - modifications
- 20 - Tarifs séjours seniors 2025
- 21 - Convention de partenariat portant sur l'accueil des conseillers numériques de la ville d'Elancourt au sein de la Maison France Services de Maurepas
- 22 - Règles de prise en charge des frais de transport des jeunes sportifs maurepasiens participant à des compétitions nationales
- 23 - Acquisition de terrain – parking SPL SEMAU
- 24 - Convention d'objectifs et de moyens entre la SEM du cinéma des 7 mares et la ville de Maurepas – 2025/2027
- 25 - Règlement intérieur de la salle des fêtes - modification n° 2

Divers :

- Question écrite transmise par le groupe Maurepas dynamique et solidaire le 10 décembre 2024 :

*« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, afin de développer l'exercice démocratique sur notre commune, il serait bénéfique que les habitant.es puissent suivre les débats et décisions qui les concernent. Ainsi, la retransmission des conseils municipaux permettrait de renforcer la transparence de nos travaux et d'encourager une meilleure participation des citoyen.nes à la vie démocratique de notre commune.*

*Par la présente nous vous proposons de voter, afin de faire instruire par le service communication de la commune, la retransmission en direct ou en différé des délibérations des conseils municipaux, soit sur le site de la mairie, soit sur la chaîne YouTube de la commune. Résolution soumise au vote »*

Je compte sur votre présence et vous remercie par avance de votre participation.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

**Grégory GARESTIER**

Maire



*Grégory Garestier*

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

**Mairie de Maurepas**

2 place d'Auxois - CS 40527 - 78311 MAUREPAS CEDEX  
01 30 66 54 00 - mairie@maurepas.fr  
maurepas.fr